

N° 261 |

ARRÊTÉS

MAIRIE
DE
BRENNILIS
FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Tél. 98.99.61.07

Fax 98.99.67.67

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BRENNILIS

.Le Maire de la Commune de BRENNILIS,

.Vu les articles L 131.2, L131.3, L 131.4 du Code des Communes,

.Vu l'organisation en circuit fermé d'une course cycliste organisée par le Comité des Fêtes de BRENNILIS, sous le contrôle du Véloce Club Morlaisien, le mardi 30 juillet 1996 (départ 14H30, arrivée 18H30).

Considérant que la déviation du CD n°36 est nécessaire :

ARRÊTÉ

Article 1 :

Les véhicules venant de la direction de LOQUEFFRET à l'intersection du CD 36 et du chemin rural de Kerflaconnier emprunteront : le chemin rural de Kerflaconnier, la voie communale N°1, pour reprendre le CD 36 face à la station essence.

Article 2 :

Les véhicules venant de la direction de LA FEUILLEE, emprunteront le CD 36 dans le sens de la course.

Article 3 :

Monsieur l'Ingénieur des TPE d'HUELGOAT,
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BRASPARTS,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRENNILIS, 11 juin 1996.

Le Maire,

CORRE Yves.

